

CHRONIQUE ASSURANCE

Louise Desjardins

Directrice, Communication et marketing
Groupe Ultima, représentant autorisé
La Mutuelle des municipalités du Québec

Prévention des risques : quand les municipalités passent à l'acte!

Il y a trois ans déjà, de nombreuses municipalités, MRC et régies intermunicipales québécoises de moins de 25 000 habitants optaient pour la création de leur propre compagnie d'assurance, La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

Par la création de cette entreprise, les membres fondateurs, et tous ceux qui les ont joints depuis, ont affirmé leur volonté de se doter des ressources et de déployer les moyens nécessaires pour se garantir une offre d'assurance à long terme, adaptée à leurs besoins, et stabiliser leurs primes d'assurance.

Pour atteindre ces objectifs, la recherche et la mise en œuvre de mesures de prévention, d'une part, et, d'autre part, le conseil, la formation continue et l'accompagnement des membres dans leurs démarches tout au long de l'année sont au cœur même de la mission de la MMQ. Pour ce faire, le Comité de prévention de La Mutuelle propose les orientations principales et détermine les interventions de la MMQ en matière de gestion de risques,

définit les normes de prévention minimales devant être adoptées par les membres et oriente le contenu des formations continues proposées.

Selon les principes de la mutualité, prévenir les risques, réduire la fréquence et la gravité des sinistres encourus pour le bénéfice global de toute la communauté des membres assurés nécessite que chacun contribue, par ses engagements et en posant des actes concrets, à l'amélioration de sa situation personnelle.

«C'est ce positionnement très innovant dans le monde de l'assurance qui a permis à La Mutuelle de choisir pour slogan *La prévention en action* et l'a conduit à organiser une opération de sensibilisation et de mobilisation auprès de ses membres», explique Monsieur Gérard Marinovich, Président du conseil, chef de la direction et Président du comité de prévention de la MMQ.

«S'appuyant sur les analyses et les recommandations du Comité de prévention, la MMQ a donc mis sur pied une première opération originale et innovante cette année,

à laquelle les membres ont pris une part active», ajoute M. Marinovich.

Le mercredi 22 novembre : burinez vos biens et faites-le savoir!

Une *Opération burinage* s'est donc déroulée le 22 novembre et a remporté un franc succès auprès des municipalités, MRC et régies intermunicipales membres. Cette opération de mobilisation terrain, qui s'inscrivait dans le cadre du *Mois de la prévention MMQ* en novembre dernier, marque le début d'une série que la MMQ souhaite mettre en place chaque année, de manière à ancrer son slogan dans le quotidien de ses membres.

Ce premier événement s'est déroulé en plusieurs phases, étalées sur quelques mois. Dès le mois de septembre, la MMQ habillait son kiosque aux couleurs de l'*Opération burinage* lors du Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités. Plusieurs municipalités membres ont ainsi pu s'informer en primeur sur les avantages de cette technique et ont reçu un burin en cadeau.



M^{me} Louise Desjardins

L'ensemble des membres assurés a, par la suite, reçu ces mêmes informations grâce à une campagne d'envergure : en plus d'une annonce publicitaire dans les médias électroniques du monde municipal, les membres de la MMQ ont tout d'abord reçu un « teaser » par courrier, les invitant à porter une attention particulière à la réception imminente d'un colis spécial. Dès le 14 novembre, une trousse-cadeau complète de burinage leur était livrée, comprenant une lettre et un dépliant explicatifs, un burin avec son mode d'emploi, un inventaire des objets à buriner. Un ensemble d'autocollants était également joint à cet envoi, destinés à signaler aux voleurs la participation du membre à l'*Opération Burinage* et le marquage de ses biens.

En tant que Président du comité de prévention, Gérard Marinovich a tenu à leur adresser un communiqué à la veille de l'*Opération burinage*

pour leur rappeler l'importance de mettre en application, par ce geste concret, leurs engagements en matière de prévention. «Après l'entraînement, les conseils et les encouragements du coach, c'est sur le terrain que l'équipe doit gagner la partie!» rappelle-t-il. «Le burinage des biens est un geste simple à poser et efficace, qui a un impact direct sur la diminution des risques de vol. Grâce au marquage, les biens burinés deviennent uniques, facilement identifiables et donc moins attirants pour les voleurs», précise M. Marinovich.

Des actions innovantes, qui s'inscrivent dans une continuité

Cette *Opération burinage* est une première dans le monde de l'assurance: «N'oublions pas que la MMQ est la propriété de ses membres et qu'à ce titre, elle se démarque des assureurs traditionnels. Plutôt que d'imposer simplement la mise en application de mesures de prévention à ses membres, la MMQ collabore avec eux et leur fournit les conseils et les outils pour qu'ils contribuent efficacement à l'amélioration du rendement global de l'entreprise et, à délai, à créer les conditions d'un meilleur service, encore mieux adapté aux besoins réels du monde municipal», ajoute Monsieur Marinovich, rappelant les principes de solidarité, d'entraide et de collaboration qui sous-tendent ce raisonnement.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que, déjà à l'automne dernier, la MMQ avait organisé la pre-

mière édition du *Mérite MMQ en gestion de risques* afin de valoriser les initiatives de ses membres en matière de prévention. Trois réalisations avaient ainsi été sélectionnées pour leur pertinence, leur caractère exemplaire et leur transférabilité et des prix de 2 500 \$ à 10 000 \$ avaient récompensé les efforts des municipalités lauréates, à valoir sur des formations complémentaires ou l'achat de biens destinés à la prévention des risques.

De nouvelles opérations, toujours inspirées de la mission de la MMQ et des travaux menés en comités, seront organisées par La Mutuelle et proposées à ses membres, notamment au cours du «mois de la prévention» de novembre 2007, qui viendront ponctuer une nouvelle année de prise en charge par les membres assurés et d'encadrement par la MMQ et qui symboliseront dans le réel les discours de prévention et les campagnes d'information et de mobilisation tenus tout au long de l'année.

Rappelons que la MMQ propose également à ses membres, et depuis sa création, des sessions de formation continue destinées aux élus et aux officiers municipaux en bâtiment et en environnement, complémentaires à la formation déjà offerte par la FQM et la COMBEQ. Elle offre aussi l'assistance permanente de deux conseillers en prévention et publie deux bulletins d'information spécialisés réservés à ses membres, FLASH MMQ et *info-PRÉVENTION*. ■

Collaboration conjointe de la FQM et de l'ADMQ



Nouvelle édition du Guide de gestion des documents municipaux



Cinq ans après sa parution, nous sommes heureux de vous présenter la mise à jour du **Guide de gestion des documents municipaux**. Vous y trouverez près d'une centaine de modifications mineures ainsi que l'ajout de nouvelles activités du monde municipal. Les modifications proviennent de suggestions des municipalités, de modifications aux lois et règlements et d'un besoin d'adaptation de certaines règles de conservation de manière à en faciliter l'application. La mise à jour du guide a

été réalisée en collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec et approuvée par les instances gouvernementales.

Guide de gestion des documents municipaux

Pour un classement et un calendrier de conservation efficace

Le guide de gestion des documents municipaux est un outil servant à établir un plan de classification personnalisé en fonction des besoins et des activités de votre municipalité. Grâce à ce guide, votre municipalité sera en mesure de mettre en place une méthode uniforme de classement et de repérage des documents assurant ainsi une meilleure efficacité administrative ainsi qu'une réduction des coûts de conservation des documents. Le guide a été mis à jour en fonction des besoins.

La gestion des documents dans le respect de la loi!

Notre guide a été établi en fonction des responsabilités des municipalités. Il est approuvé par la BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec) et les délais de conservation proposés vous assurent de respecter les lois régissant les municipalités dont la *Loi sur les archives* et la *Loi d'accès à l'information dans le secteur public et para-public*.

Vous pouvez commander la nouvelle édition du Guide de gestion des documents municipaux ou vous pouvez commander uniquement la mise à jour. Faites votre choix!

Les commandes doivent être adressées au bureau de l'ADMQ

Guide complet

Coût : membres : 79,50 \$
non-membres : 100,70 \$
(taxes incluses)

Mise à jour du guide

Coût : membres : 26,50 \$
non-membres : 53,00 \$
(taxes incluses)

Tél. : 418-647-4518 Téléc. : 418-647-4115
Internet : www.admq.qc.ca Courriel : admqq@admqq.qc.ca